



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Direction Générale du Commerce

Rabat le

19 SEP. 2025

Avis DRFC N°6 destiné aux importateurs des HydroFluoroCarbures (HFC) et leurs mélanges

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce porte à la connaissance des importateurs opérant dans le secteur du froid et de climatisation que, dans le cadre de l'application de l'Amendement du Kigali au Protocole de Montréal, il est prévu la répartition d'un reliquat du **447361,061 Tonnes d'équivalent CO2 (tCO2e)** du contingent d'importation des HydroFluoroCarbures (HFC) et leurs mélanges au titre de l'année 2025.

Les importateurs désirant bénéficier des quotes-parts au titre de ce reliquat sont tenus de déposer, au plus tard **le 30 septembre 2025 à 16H00**, leurs demandes officielles précisant la quantité demandée, à la Direction Générale du Commerce (Direction de la Défense et de la Réglementation Commerciaux, Parcelle 14, Business center, aile Nord bd Riad Hay Riad. BP 610, Rabat).

Il est à noter que les bénéficiaires des quotas sont tenus obligatoirement d'importer, au plus tard le 31 décembre 2025, les quotes-parts qui leur seront attribuées sous peine de pénalisation lors du contingent au titre de l'année 2026.



Direction de la Défense et de la Réglementation Commerciale

Adresse : Parcelle 14, Centre d'affaires Aile Nord Bd Riad, Hay Riad BP 610, Rabat- Maroc

Tél : +212 (0)537 70 18 46

Fax : +212 (0)537 72 71 50

www.mcinet.gov.ma